

# DÉLIBÉRATIONS

N° 2023/108/3.1

Feuille n°128



Département de la DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT  
Communauté de communes Terrassonnais Haut Périgord Noir  
58 avenue Jean Jaurès 24120 TERRASSON-LAVILLEDIEU

**L'an deux mil vingt-trois, le 14 décembre**, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des fêtes de Le Lardin Saint Lazare, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET, Président.

**Date de convocation : 7 décembre 2023**

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	58
Présents	42
Votants :	47
Pour :	47
Contre :	0
Abstention :	0

#### PRÉSENTS :

**Titulaires** : Josiane LEVISKI, Sylviane GRANDCHAMP, Bertrand CAGNIART, Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN, Jean-Marie CHANQUOI, Patricia FLAGEAT, Patrick GAGNEPAIN, Stéphane ROUDIER, Annie DELAGE, Gaston GRAND, Jean-Louis PUJOLS, Élodie REBEYROL, Daniel BOUTOT, Daniel BARIL, Jean-Pierre VERDIER, Francine BOURRA, Nadine PIERSON, Claude SAUTIER, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Edmond Claude DELPY, Bernard DURAND, Patrick DELAUGEAS, Claude TURBANT, Régine ANGLARD, Dominique BOUSQUET, Bernard BEAUDRY, Coralie DAUBISSE, Isabelle DUPUY, Frédéric GAUTHIER, Claudine LIARSOU, Stéphanie PORTE, Jean-Yves VERGNE, Jean-Luc BLANCHARD, Nicole RAVIDAT, Dominique DURAND, Laurent PELLERIN.

**Suppléant** : Didier CLERJOUX représenté par Jacqueline CLAVERIE, Gérard MERCIER représenté par Patrick LEFEBVRE, Jacques MIGNOT représenté par Maurice DUBREUIL, Mattia TRENTEMONT représentée par Pascale LARUE.

**Excusés** : Dominique DURUY excusée donne pouvoir à Dominique BOUSQUET, Jean-Michel LAGORSE, Nicolas DJERBI, Roland MOULINIER, Sébastien LUNEAU, Denis ADAMSKI excusé donne pouvoir à Nadine PIERSON, Olivier ROUZIER, Alexandra DUMAS, Francis AUMETTRE, Marie-Claire ADOUX, Jean-Michel LAGORSE, Jean BOUSQUET excusé donne pouvoir à Claudine LIARSOU, Fabien JAUBERT, Roger LAROUQUIE, Maud MANIERE excusée donne pouvoir à Coralie DAUBISSE, Caroline VIEIRA excusée donne pouvoir à Stéphanie PORTE.

**SECRÉTAIRE** : Mme Josiane LEVISKI.

#### **OBJET : Achat terrain lieu-dit « Le Rousset », commune de THENON**

Vu la loi n°1015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;

Vu l'Arrêté Préfectoral n°2016S0154 du 23 décembre 2016 portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°2017-055 du 23 juin 2017 favorable aux modalités de transfert des zones d'activités économiques ;

AR Prefecture

024-200041150-20231214-DE2023108BIS-DE  
Reçu le 18/12/2023

Vu les délibérations des communes membres de la Communauté de Communes, favorables aux modalités de transfert des zones d'activités économiques ;

Vu la délibération n°2019060 en date du 25 avril 2019 actant la vente de terrains à la société LAGARDE & LARONZE sur la ZAE du Rousset ;

Vu les observations de riverains à la société, au lieu-dit « Rousset », commune d'AZERAÏ, précisant des nuisances olfactives et auditives liées à l'exploitation des infrastructures de l'entreprise ;

Entendu qu'il existe une possibilité de remédier à cette problématique par la réalisation d'un merlon de terre arboré sur la parcelle cadastrée B 745, située sur la commune de THENON, appartenant à un propriétaire privé ;

Entendu la nécessité d'acheter une partie de la parcelle cadastrée B 745, lieu-dit « Rousset » sur la commune de THENON afin d'y réaliser le merlon ;

Vu le plan de division joint à cette délibération et la nouvelle numérotation cadastrale (parcelles B 814 et B 815) en date du 21/09/2022 ;

Vu la sollicitation des services des domaines en date du 04 décembre 2023 et de la réponse en date du 06 décembre 2023 indiquant que seules les demandes d'évaluation relatives à des projets d'acquisition d'immeubles supérieures à 180 000 € sont réglementaires. Le projet d'acquisition de la parcelle B 814 ne nécessite donc pas de saisine du service du domaine ;

Monsieur le Président propose d'acquérir la parcelle B 814 d'une superficie de 1 522 m<sup>2</sup> au prix de 3 euros/m<sup>2</sup>, auprès de Madame BOISHARDY Marie-Thérèse.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE, à l'unanimité :**

- 1) **D'acquérir** la parcelle cadastrée B 814 située lieu-dit « Rousset » sur la commune de THENON d'une superficie de 1 522 m<sup>2</sup> pour un montant de 4 566 € HT soit 5 749,20 € TTC à Madame BOISHARDY Marie-Thérèse ;
- 2) **D'autoriser** Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette transaction et notamment l'acte d'achat ;

La présente délibération sera transmise à Madame la Sous-Préfète du département de la Dordogne, arrondissement de SARLAT LA CANEDA.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,  
le 18/12/2023

Le Président,  
Dominique BOUSQUET  
Terrassonnais  
Communauté de Communes  
58 Avenue Jean Jaurès  
24120 Terrasson-Lavilledieu  
05 53 50 96 10  
Haut Périgord Noir

Terrassonnais  
Communauté de Communes  
58 Avenue Jean Jaurès  
24120 Terrasson-Lavilledieu  
05 53 50 96 10  
Haut Périgord Noir

<b>AR Prefecture</b>
024-200041150-20231214-DE2023108BIS-24120 Reçu le 18/12/2023